

MON #CLIMATEMOMENT

REVENDICTIONS DES VERTS POUR LA CDP21

Le dernier rapport d'évaluation (5AR) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a présenté des preuves irréfutables démontrant le réchauffement climatique et le fait que les activités humaines sont la principale cause du changement climatique observé depuis le milieu du XX^{ème} siècle.

Les effets du changement climatique sont déjà visibles dans les systèmes naturels et humains, sur tous les continents et dans tous les océans.

La poursuite des émissions de gaz à effet de serre aggravera le réchauffement et

causera une altération accrue de la terre, de l'atmosphère et des océans, dans toutes les régions du monde et dans tous les pays. De 2000 à 2010, les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont été les plus élevées de toute l'histoire de l'humanité. Les scientifiques prédisent qu'en l'absence de mesures d'atténuation significatives prises au niveau mondial et visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, la température moyenne de la planète est susceptible d'augmenter de 4 à 5 °C d'ici à la fin de ce siècle.

Le sommet sur le climat de la CCNUCC à

Paris représentera pour le monde une occasion rare, et cruciale, d'avancer et d'accélérer les transformations en cours pour préparer un avenir « zéro carbone ». Même si chaque pays devra contribuer à l'effort en réduisant ses propres incidences sur le climat, l'Union européenne doit renforcer son ambition consistant à faire en sorte que le futur accord climatique de l'ONU, à savoir le Protocole de Paris, qui devra être scellé en décembre 2015, soit à la hauteur du défi qui consiste à maintenir le réchauffement climatique largement en dessous des 2 °C.

À L'APPROCHE DE LA CDP21 DE PARIS, LES VERTS EXIGENT QUE L'UNION EUROPÉENNE:

1 Rehausse ses ambitions climatiques pour 2030 afin de répondre à l'urgence de la situation

Selon le 5AR, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent culminer en 2015 au plus tard, et doivent ensuite être réduites à un rythme annuel d'environ 6%, afin de conserver une chance appréciable de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous du plafond des 2 °C. L'Union européenne doit agir en cohérence avec une voie linéaire de réduction des émissions de carbone conduisant à l'objectif de suppression progressive de ces dernières d'ici à 2050, et donc relever à 60% son propre objectif climatique pour 2030. Retarder l'adoption de mesures ne fera qu'accroître les coûts et réduira les options permettant de contenir les effets désastreux du changement climatique. Le seul moyen, pour l'Union européenne, d'encourager tous les pays à apporter une contribution adéquate est de montrer l'exemple. Rehausser ses ambitions climatiques profitera à l'UE, mais suscitera également une émulation qui incitera d'autres pays à intensifier leurs propres efforts.

2 S'engage à réduire davantage les émissions avant 2020

Il est nécessaire, de toute urgence, de combler l'écart grandissant (qui se mesure en gigatonnes) séparant les engagements actuels de réduction des émissions à l'horizon 2020 de ce qui constituerait une voie de réduction à la fois sûre et cohérente avec l'objectif de 2 °C. L'Union européenne se trouve actuellement sur une trajectoire qui lui permettra de dépasser son objectif pour 2020 au titre du Protocole de Kyoto (PK) sans prendre de nouvelles mesures, et elle peut en faire encore plus. L'Union devrait au moins réviser son objectif « PK 2020 » pour le porter à un niveau qui lui permette d'atteindre sans trop de coûts ses objectifs de réduction pour 2050, et veiller à ce que tout dépassement de l'objectif « PK 2020 » n'ait pas pour conséquence de diluer les engagements futurs. L'Union européenne ainsi que les autres parties au Protocole de Montréal devraient utiliser de manière efficace les instruments prévus par celui-ci et convenir de toute urgence, en novembre 2015 à Dubaï, de l'élimination progressive, à l'échelle mondiale, des hydrofluorocarbures (HFC), très nocifs pour le climat, en vue de contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique.



MON #CLIMATEMOMENT

REVENDEICATIONS DES VERTS POUR LA CDP21

SELON LES VERTS, LE PROTOCOLE DE PARIS DEVRA:

1 Fixer un objectif d'abandon progressif de toutes les émissions de carbone

Le Protocole de Paris doit graver dans le marbre l'élimination progressive, à l'échelle mondiale, de toutes les émissions de carbone, et la mise en place progressive d'une énergie renouvelable à 100% à l'horizon 2050. Les parties doivent prendre collectivement l'engagement de déplacer le soutien public (financier et politique) des combustibles fossiles vers la résilience climatique et l'accès universel et équitable aux énergies durables.

2 Fixer un cadre contraignant pour la réduction des émissions, cohérent à la fois avec les données scientifiques et avec l'objectif des 2°C maximum de réchauffement...

Les « contributions nationales » (INDCs en anglais) présentées par les parties ne sont pas suffisantes et doivent être revues pour garantir une action climatique compatible avec les données scientifiques, et limiter le réchauffement climatique à 2 °C par rapport aux niveaux antérieurs à la révolution industrielle.

Il est primordial de prendre en considération, dans l'évaluation de l'adéquation des contributions déterminées au niveau national, les budgets cumulés des émissions, sur la base du 5ème rapport d'évaluation du GIEC. Le Protocole de Paris doit être juridiquement contraignant, et applicable à tous les pays.

3 ... se basant sur des périodes d'engagement de 5 ans

L'Accord doit prévoir une procédure d'examen régulier permettant de suivre les avancées scientifiques et l'adéquation des mesures climatiques, et de superviser le caractère équitable de ces engagements.

4 Mettre en place un système commun de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre

Des règles uniformes de suivi, de compte rendu et de vérification des émissions devraient être adoptées à Paris afin de veiller à ce que la mise en œuvre des contributions nationales soit transparente et quantifiable.

5 Accroître le soutien financier aux mesures climatiques dans les pays en développement

Le Protocole de Paris doit mettre en place des financements « climatiques » internationaux adéquats et prévisibles, destinés aux mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les pays en développement, ainsi qu'un mécanisme de fonctionnement servant à remédier aux pertes et aux dommages. L'accord devrait charger l'OMI et l'OACI de mettre en place des mesures devant entrer en vigueur en 2021 afin de lutter contre les effets des transports aérien et maritime sur le climat, et qui répondent à l'ampleur et à l'urgence du défi climatique.

Les recettes provenant d'instruments basés sur le marché et destinés à réduire les émissions mondiales de l'aviation et du transport maritime devraient être consacrées à contribuer aux financements climatiques internationaux pour l'après 2020, ainsi qu'au Fonds Vert pour le climat. Les Verts appellent l'Union européenne, en tant que premier bailleur de fonds, à agir collectivement et à faire appel à des recettes tirées de sources indépendantes des procédures budgétaires annuelles des États membres, telles que, par exemple, les recettes des enchères du marché carbone et la taxe sur les transactions financières

6 Maintenir les droits de l'Homme soit au cœur de la lutte contre le dérèglement climatique

Le respect, la protection et la promotion des droits de l'Homme sont fondamentaux dans l'action contre le dérèglement climatique. Cela inclut l'égalité des sexes, la participation totale et égalitaire des femmes, et la promotion active d'une transition juste qui permettra de créer des emplois décents et de qualités pour tous les travailleurs.